

Comment se calcule la bourse Erasmus+ ?

- Les montants varient en fonction du pays dans lequel vous effectuerez votre mobilité.

Groupe	Pays de destination	Allocation séjour d'un semestre	Allocation séjour d'une année
Groupe 1 (Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé)	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	885€ (soit 295€/mois financé)	1770€ (soit 295€/mois financé)
Groupe 2 (Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen)	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	735€ (soit 245€/mois financé)	1470€ (soit 245€/mois financé)
Groupe 3 (Pays participant au Programme avec un coût de vie bas)	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	585€ (soit 195€/mois financé)	1170€ (soit 195€/mois financé)

- Tous les séjours à l'année seront financés à hauteur de 180 jours **maximum** - soit 6 mois financés, et tous les séjours d'un semestre à hauteur de 90 jours maximum - soit 3 mois financés.
- Dans la réglementation Erasmus+, **un mois est équivalent à 30 jours**.
- **Tout séjour inférieur à 180 jours pour les séjours à l'année et à 90 jours pour les séjours au semestre entraînera un réajustement à la baisse de la bourse au prorata de la durée réelle du séjour.**
- **Tout séjour inférieur à 90 jours est inéligible*** et entraînera un remboursement de la totalité de l'acompte perçu. (* sauf si le trimestre académique de l'établissement d'accueil est inférieur à 90 jours).

Comment percevoir votre bourse Erasmus+ ?

Voici quelques informations importantes, **à lire et à conserver**, et dont le suivi est nécessaire pour percevoir votre bourse.

DÉMARCHES A EFFECTUER AVANT VOTRE DÉPART :

1/ CONTRAT DE MOBILITÉ - Pour le 31 aout 2019 au plus tard

Vous le trouverez en pièce jointe. Il vous indique le montant de votre bourse. **Merci de l'imprimer, de le remplir, puis de le renvoyer en deux exemplaires SIGNES PAR VOS SOINS, EN ORIGINAL (pas de scan, pas de photo, pas de copie)** par voie postale à :

Université Grenoble Alpes
DGD RTI (Direction Générale Déléguée des Relations Territoriales et Internationales)
Direction Mobilité – Pôle Bourses - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9

2/ LEARNING AGREEMENT (aussi appelé Contrat d'Études)

Il vous a déjà été transmis par votre composante, et validé par votre coordinateur pédagogique. Pour rappel, il contient la **liste des cours** que vous avez choisi de suivre. **Il doit impérativement être signé par vos soins**, par votre coordinateur pédagogique, **et par votre université d'accueil**.

Pour les étudiants qui n'auraient pas obtenu la signature de l'établissement d'accueil avant leur départ en mobilité, **nous devons avoir reçu votre learning agreement signé par toutes les parties** mentionnées ci-dessus, **au plus tard fin octobre. Une fois toutes les signatures obtenues, il est à retourner à votre composante (réfèrent administratif relations internationales, en copie de ce mail).**

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir la signature de votre établissement d'accueil, merci de nous le signaler par mail.

3/ TEST DE LANGUE OLS – Pour début aout 2019, si vous ne l'avez pas encore effectué:

Ce test est gratuit, et fait partie intégrante du programme E+, il est donc obligatoire. Sans ce test, vous ne percevrez pas votre bourse.

La notification pour passer ce test vous a été adressée il y a quelques jours, par mail. Certains d'entre vous l'ont déjà effectué.

Rappel: pour tout problème concernant O.L.S, vous pouvez contacter le support O.L.S à cette adresse <http://erasmusplusols.eu/contact-us/>.

Le nombre de licence est limité, vous ne pourrez pas demander à passer un nouveau test si vous dépassez la date limite fixée.

4/ Copie de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), à demander par mail à votre centre de sécurité sociale/mutuelle.

L'obtention pouvant prendre du temps, il faut donc en faire la demande dès que possible.

A envoyer à bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

Pour celles et ceux dont la validité de la CEAM ne couvre pas l'année entière de mobilité, merci de bien penser à nous adresser en cours d'année votre nouvelle carte.

Dans un premier temps, une attestation de renouvellement de votre centre de sécurité sociale sera suffisante.

DÉMARCHES A EFFECTUER A VOTRE ARRIVÉE dans l'établissement d'accueil :

1/ Faire remplir et signer votre certificat de présence

L'envoyer par mail à bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr, dans les 15 jours suivant votre arrivée.

L'acompte de 75% du montant total de votre bourse Erasmus+ sera traité après la réception de ce certificat, et si vous avez réalisé l'ensemble des démarches à effectuer avant votre mobilité.

2/ Si vous avez effectué des MODIFICATIONS de COURS :

- remplir et faire valider par votre établissement d'accueil la "Section to be completed DURING THE MOBILITY - CHANGES TO THE ORIGINAL LEARNING AGREEMENT"

(ou "Partie à compléter pendant la mobilité" pour les contrats d'études en français).

- faire valider vos nouveaux cours par votre responsable pédagogique en France (scan + mail de validation de votre responsable pédagogique acceptés)

- renvoyer les modifications validées et/ou les mails de validations à votre composante.

ATTENTION ! Toute modification doit être DEMANDÉE AU MAXIMUM 5 SEMAINES APRÈS LE DÉBUT DES COURS, et validée par votre responsable pédagogique UGA dans les 2 semaines qui suivent la demande.

DÉMARCHES A EFFECTUER EN FIN DE SÉJOUR:

1/ Renvoyer le certificat final complété et signé à bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

2/ Passer le second test de langue OLS (une notification vous invitant à le faire vous sera envoyée à cette même adresse mail)

3/ Faire remplir la TABLE C de votre learning agreement ("AFTER THE MOBILITY") et l'envoyer par mail à bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr + copie à votre composante.

4/ Remplir en ligne et soumettre le rapport de fin de séjour Erasmus+

Une invitation à remplir ce rapport vous sera envoyée par mail, quelques jours avant la fin de séjour prévue sur votre contrat de mobilité.

Tous les points répertoriés ci-dessus sont obligatoires.

Ils sont nécessaires pour :

- faire valider votre année Erasmus+
- percevoir l'acompte et/ou le solde de votre bourse Erasmus+

ERASMUS+ 2019-20



AVANT LE DEPART

- ① Contrat d'ETUDES ou "learning agreement"
- ② Test langue #1
- ③ Contrat de MOBILITE



A L'ARRIVEE

- ④ Certificat de présence
- ⑤ Modification contrat études

€ 75% acompte bourse



EN FIN DE SEJOUR

⑥ Certificat final et After the mobility / "transcript of records"

- ⑦ Test langue #2
- ⑧ Rapport séjour

€ 25% solde bourse erasmus



sa télé en ligne

@ retour par mail

retour document papier

retour document papier et/ou mail

@

retour document papier signature originale



ERASMUS+ 2019-20

une question ? un conseil ? bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

1 CONTRAT D'ETUDES (ou LEARNING AGREEMENT)

du 1er juin au 30/10/2019 maxi

retour par mail référent administratif relations internationales

C'est le contrat qui a été signé par vous, par votre composante, incluant la liste des cours que vous allez suivre. Il est aussi validé et signé par votre établissement d'accueil.

2 TEST #1 LANGUE

*suivant date indiquée dans le mail de notification
saisie web*

Obligatoire pour valider votre année
plateforme web "Online Linguistic Support"
invitation mail envoyée avant le départ par noreply@erasmusplusols.eu

3 CONTRAT DE MOBILITE

*maxi le 31/08/19
retour DGD RTI*

Il vous est transmis par votre composante. Il contient les informations de votre mobilité, sa durée prévue, votre statut d'allocataire ou de non allocataire, le montant d'allocation E+ si vous êtes allocataire -

Contrat original à retourner signé, en deux exemplaires **PAR COURRIER**

POSTAL, AVANT LE 31/08/2019 à :

Université Grenoble Alpes -

DGD RTI - Pôle Bourses - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9

SIGNATURE ORIGINALE (pas de scan ou copie)

> JOINDRE LA COPIE DE VOTRE CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

4 certificat de présence

MAXI 15 jours APRES le début des cours

à renvoyer scanné à bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

5 MODIFICATION DU CONTRAT D'ETUDES

***MAXI 5 SEMAINES** après le début des cours
retour par mail référent administratif relations
internationales*

1/remplir **SEULEMENT** en cas de modification des cours prévus avant votre départ, et **dans le délai de 5 semaines après le début des cours**

2/faire **valider** et **signer** par vos responsables pédagogiques UGA et par votre université d'accueil (scan accepté + envoi par mail à votre référent administratif relations internationales)

6 CERTIFICAT FINAL

et "AFTER THE MOBILITY" (tableau C du contrat d'études /learning agreement)

en fin de séjour

bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

Les dates effectives doivent être indiquées et signées par l'université d'accueil

7 TEST #2 LANGUE

*suivant date indiquée dans le mail de notification
saisie web*

Obligatoire pour valider votre année
plateforme web "Online Linguistic Support"

8 RAPPORT DU PARTICIPANT

*suivant date indiquée dans le mail de notification
saisie web*

POUR VALIDER VOTRE ANNEE ET PERCEVOIR LE SOLDE DE L'ALLOCATION E+

Compléter et soumettre le rapport du participant en ligne après votre période de mobilité dans les **délais indiqués dans la notification mail** provenant de replies-will-be-discarded@ec.europa.eu